

**COMPTE-RENDU DE RENCONTRE THÉMATIQUE****« AÎNÉS »**

Nassogne, le 15 octobre 2019

Présents :

- José Dock (Président), Manuella Batter, Dominique Paulus, Francis Danloy ; membres de la CLDR
- Marie-Alice Pekel (échevine), Anne-Catherine Grosjean (coordinatrice administrative et animatrice des Aînés) ; Commune de Nassogne
- Claudy Paulus, Jacqueline Aubry, Théo Gérard, Léon Ringlet, Paulette Alloin, Marie-Christine Grosjean, Bernard Cuppers, Nadine Dozot, Jacques Bande, Philippe Pirlot, Patricia Lituinaki, Yves Collignon, Annette Denis, Elisabeth Haterte, Christine Mathieu, Jeannine Collignon, Marjorie Félix, Jacqueline Verdeur, Raymond Heuschling, Annie Colette, Mariette Lefèvre, Yeyette Lenoir, Marie-Claude Bounameaux, Jeanne Gally ; aînés de la commune de Nassogne
- Ghislaine Rondeaux, Léa Lahure, Michel Mouton, Michel Decoster, Antoinette Pourtois ; CCCA
- Justine Baudot ; Centre Culturel de Nassogne
- Fanny Van Der Smissen et Alain Jacquet ; Fondation Rurale de Wallonie.

Monsieur J. Dock, Echevin et Président de la CLDR, accueille les nombreux participants. Ensuite, Mme F. van der Smissen, agent de développement à la FRW, présente l'ordre du jour de la réunion.

1. Contexte et objectifs de la rencontre

La commune de Nassogne s'est engagée dans une nouvelle opération de développement rural visant à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, par la mise en œuvre de projets choisis et conçus en collaboration avec la population. Pour l'aider dans cette démarche, elle est accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie qui anime, entre autres, les réunions citoyennes.

Après des réunions de consultation dans les villages au printemps 2019, la CLDR, une commission composée de citoyens et d'élus, a été mise en place pour mener l'ensemble des réflexions. Sur base des souhaits et besoins émis par la population mais aussi d'une analyse objective de la commune réalisée par le bureau d'études IMPACT, la CLDR a identifié différents enjeux pour l'avenir de la commune. Actuellement, elle organise des rencontres thématiques (mobilité, énergie, aînés, jeunesse, économie...) afin d'envisager avec la population des solutions concrètes aux problèmes soulevés.

Parmi les enjeux identifiés par la CLDR, plusieurs concernent directement les aînés :

- Anticiper le vieillissement et prolonger l'autonomie des aînés, favoriser le maintien à domicile
- Renforcer les solidarités intergénérationnelles
- Développer, améliorer et diversifier les services d'aide aux aînés (NTIC ?)
- Lutter contre l'isolement des aînés
- Envisager une perspective pour les aînés lorsque le maintien à domicile n'est plus possible

L'objectif de cette rencontre est donc de mobiliser les aînés autour des questions suivantes :

- Quels sont les nouveaux services à développer ?
- Comment répondre au souhait d'autonomie et de maintien à domicile des aînés ?
- Quelles nouvelles formes de logements peuvent y contribuer ?
- Comment renforcer les solidarités intergénérationnelles ?

2. Eléments de réflexion

Avant de travailler en sous-groupe, les participants reçoivent une série d'éléments susceptibles d'alimenter leurs réflexions.

2.1. Des idées de projets

La FRW a récolté de nombreuses idées de projets lors des réunions de consultation dans les villages et lors des réunions de CLDR. L'enquête menée par le CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés) ainsi que leur dossier logement ont aussi apporté de multiples idées.

La FRW a réalisé une synthèse de toutes ces propositions ; elle est présentée en séance et mise à disposition des sous-groupes pour la suite de la réunion (voir en annexe 1).

2.2. Une publication FRW

La FRW a mené une réflexion sur la thématique des aînés et a repris les éléments les plus intéressants dans une publication intitulée « Que peut faire une commune rurale pour anticiper le vieillissement de la population ». Cette brochure est aussi remise aux participants.

La publication de la FRW est structurée selon 8 axes, avec pour chacun des exemples de solutions dont quelques-unes sont présentées :

- Informer pour favoriser le bien vieillir
- Impliquer les aînés dans la vie sociale
- Soutenir les personnes fragilisées et leurs proches
- Prévenir et soigner pour des aînés actifs
- Développer les habitats
- Aménager pour améliorer l'accessibilité
- Agir pour la mobilité
- Renforcer les commerces et services

2.3. Les services du CPAS au profit des aînés, par Caroline Chabot, Directrice générale du CPAS

Le CPAS de Nassogne s'occupe évidemment des aides sociales, qui sont octroyées au cas par cas (il faut prendre contact avec le CPAS pour voir si on y a droit). Le CPAS peut aussi apporter son aide pour des démarches plus particulières, par exemple pour l'administration provisoire de biens lorsqu'une personne ne sait plus s'en charger elle-même.

Mais, le CPAS propose aussi différents services à l'ensemble des aînés de la commune :

- Les repas à domicile : possibilité d'avoir un repas chaud (potage, plat et dessert) chaque jour de la semaine.
- Les repas mensuels : ces repas sont ouverts à tous les habitants de Nassogne, aînés et plus jeunes, qui souhaitent partager un moment de convivialité, recréer du lien... Ces repas (menu du jour du service des repas à domicile du CPAS) sont organisés à la Maison rurale, en général le 3^e jeudi du mois. Une réservation est indispensable (maximum 60 personnes).
- La mobilité : il s'agit d'un service de transport d'intérêt général, accessible à toute personne de la commune et ce, sans condition de revenus ou de situation sociale. C'est donc un moyen de déplacement alternatif ou complémentaire à l'offre existante de transports en commun. Les déplacements assurés concernent les rendez-vous médicaux, les courses, les démarches administratives, les activités des aînés... Les demandes sont très nombreuses et une réservation est donc obligatoire. Malheureusement, le véhicule du CPAS n'est pas équipé pour assurer le transport des personnes qui se déplacent à l'aide d'un fauteuil roulant et le chauffeur n'est pas formé à ce genre d'intervention.
- Le Handicontact : une employée du CPAS est chargée d'aider les personnes handicapées dans leurs démarches administratives (reconnaissance de handicap...). Cette reconnaissance permet d'obtenir certaines aides, par exemple pour adapter son logement.
- L'accès PMR : le CPAS étudie la possibilité d'installer une rampe pour accéder à ses locaux.
- Télévigilance – Samaritel : il suffit de téléphoner au CPAS qui établira le dossier et transmettra la demande auprès de Samaritel (installation du transmetteur au domicile dans un délai d'une semaine). Le CPAS intervient automatiquement pour un montant de 5,00 € par mois dans le coût de l'abonnement mensuel. Une intervention supplémentaire peut également être accordée par la mutualité ainsi que par la Province de Luxembourg (sous certaines conditions).
- Le service de petit dépannage à domicile : ce service a été testé... et arrêté car les demandes étaient très peu nombreuses (8 personnes). Le coût était par contre fort important vu qu'il fallait mobiliser une personne et un véhicule. Ce service pourrait être relancé si la demande le justifie, en veillant aussi à ne pas concurrencer les professionnels du secteur.
- Le CPAS avait aussi lancé un appel aux volontaires pour dégager les trottoirs des aînés lorsqu'il neige... mais il n'y a pas eu de demandes, ni de volontaires ! Néanmoins, le CPAS est prêt à relancer l'idée.
- Le CPAS entretient aussi de nombreuses collaborations avec différentes structures, comme l'O AFL.

En conclusion, il ne faut pas hésiter à contacter le **CPAS (084/37.03.90)**, qui est une mine d'informations pour des services, des démarches administratives, des aides...

2.4. Les actions de l'O AFL, par Pascale Montfort, Directrice, et Jean-François Lecoq, Equipe sociale

L'O AFL (Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises), souvent appelé « Aides familiales de Nassogne » existe depuis 60 ans. Son territoire d'action s'étend surtout sur le nord de la Province de Luxembourg (Barvaux, Erezée, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Tenneville, Vielsalm). Le siège social est situé à Bande, mais des antennes sont ouvertes à Gouvy et Durbuy. L'O AFL emploie plus de 200 travailleurs. Le financement est assuré par l'AVIQ (Région wallonne) et les CPAS des communes.

L'O AFL propose plusieurs services :

- Les aides familiales : c'est le service le plus important de l'O AFL (170 personnes). L'aide familiale est une travailleuse sociale qui a suivi une formation spécialisée reconnue par la Région wallonne. En collaboration avec la famille et l'entourage, elle accompagne et soutient la personne dans les tâches de la vie quotidienne afin de pouvoir rester à domicile. Concrètement, l'aide familiale peut s'occuper de l'entretien ménager, de la préparation des repas, de la lessive, des courses, de tâches administratives... Cette aide peut concerner le

public âgé, mais aussi des personnes qui ont des problèmes de santé, qui rencontrent des difficultés familiales ou sociales, qui rentrent d'une hospitalisation...

- Les aides ménagères sociales (8 personnes) : elles s'occupent uniquement de l'entretien ménager (nettoyage de la maison, vaisselle, lessive...).
- Les gardes à domicile (5 personnes) : il s'agit de travailleuses sociales qui ont suivi une formation spécialisée reconnue par la Région wallonne. En complémentarité avec la famille et l'entourage, la garde à domicile assure une présence lorsque, pour des raisons de santé, une personne ne peut pas rester seule à son domicile (personne malade, en fin de vie...). Elle assure une surveillance, s'occupe des toilettes, prépare les repas...
- Le centre de coordination : la coordinatrice évalue les besoins du bénéficiaire, informe sur les aides possibles et, dans le respect du choix de la personne, met les services nécessaires en place (kiné, infirmière...). Le plan d'aide est régulièrement évalué.

Les barèmes sont fixés selon les règles de l'AVIQ et selon les moyens des bénéficiaires.

Il reste néanmoins des problèmes non résolus comme assurer des gardes de nuit, rentrer du bois, déneiger, faire des petits bricolages...

L'OAFI a eu l'occasion de participer à des salons avec d'autres services (CPAS, mutualités, maison du diabète, plateforme Alzheimer...). C'est une belle occasion de diffuser l'information, de rencontrer d'autres prestataires, de participer à des conférences...

La demande est assez fluctuante et l'OAFI reçoit un subside correspondant à un certain contingent d'heures. Néanmoins, en faisant preuve d'adaptation, l'OAFI répond à quasi toutes les demandes. En conclusion, il ne faut pas hésiter à contacter l'**OAFI (084/21.06.99)**.

3. Groupes de travail

Méthodologie :

Les participants sont répartis en 5 groupes.

Au regard des échanges entendus, il leur est demandé de cibler :

- 2 projets « services » qui semblent prioritaires, réalistes (détailler la mise en œuvre, les partenaires, etc.).
- 1 projet « logement » qui semble prioritaire, réaliste (détailler la localisation, etc.)

Les participants sont invités à désigner un secrétaire/rapporteur par groupe et à remplir des fiches-projets pour bien définir leurs projets prioritaires.

Synthèse des propositions de projets/actions :

1. Intitulé du projet : **Renforcement des services de mobilité** (y compris l'accès aux PMR, aux personnes en fauteuil roulant...)
 - Pourquoi ? Offrir à un maximum de personnes la possibilité de se déplacer pour des soins, des courses, des activités culturelles... Ce projet est prioritaire vu le nombre d'ânés sur la commune (1/3 de la population).
 - Comment ? Acheter un véhicule adapté aux besoins.
 - Par qui ? Le CPAS.
 - De quoi aura-t-on besoin ? Recrutement d'un chauffeur (formé, sensibilité sociale).

2. **Intitulé du projet : Organisation d'un service de bénévoles pour garder les animaux des aînés qui doivent rentrer à l'hôpital**
 - Pourquoi ? Les animaux de compagnie sont importants pour lutter contre la solitude et des aînés hésitent parfois à rentrer à l'hôpital de peur de perdre leur chien, leur chat... Ce service permettrait aux aînés de recevoir les soins nécessaires, avec la garantie de retrouver leur animal au retour de l'hôpital. Cela contribuerait à la tranquillité d'esprit du patient.
 - Comment ? Créer un réseau de bénévoles (communiquer via le Flash-info), puis contacter les personnes qui ont des animaux.
 - Par qui ? Le CCCA.

3. **Intitulé du projet : Mise à disposition d'un local pour les aînés de Nassogne**
 - Pourquoi ? Les aînés de Nassogne ont besoin d'un endroit où se réunir, organiser leurs activités...
 - Comment ? Les aînés pourraient utiliser le local du football de Nassogne.
 - Par qui ? Les aînés de Nassogne, Denise Batter et son époux.
 - De quoi aura-t-on besoin ? Il s'agirait de prendre contact avec le responsable du club de foot et de se coordonner : établir les horaires respectifs, disposer d'armoires pour ranger du matériel...

4. **Intitulé du projet : « Aide pour différents petits services ! », genre compagnon de la maison**
 - Pourquoi ? Il s'agit de prendre en charge les petits travaux que les aînés ne savent plus réaliser : monter sur une escabelle pour accéder à une vitre ou au-dessus d'une armoire, rentrer du bois, déboucher une corniche, déblayer un trottoir...
 - Comment ? Les aînés peuvent se tourner vers leur famille ou des amis. Ou vers des services payants, mais lesquels ? Les ouvriers communaux pourraient-ils intervenir pour certaines choses ?
 - Par qui ? Pourquoi ne pas créer une cellule au sein des ouvriers communaux ?
 - De quoi aura-t-on besoin ? Il faut des personnes motivées, compétentes et... voir au niveau sécurité et assurances en cas d'accident. D'où l'idée de se tourner vers la commune vu que les ouvriers sont formés à la sécurité et assurés.

5. **Intitulé du projet : Organisation de repas à domicile 7 jours sur 7**
 - Pourquoi ? Cela aiderait au maintien des personnes à domicile ; elles pourraient bénéficier d'un repas chaud chaque jour.
 - Par qui ? CPAS. Etablir une collaboration avec les commerçants locaux.
 - De quoi aura-t-on besoin ? Moyens humains et financiers.

6. **Intitulé du projet : Proposition de facilités pour permettre aux aînés de rester à domicile**
 - Pourquoi ? L'objectif est de laisser les personnes le plus longtemps possible à leur domicile ; c'est primordial pour la plupart d'entre elles. Les demandes sont importantes, mais il faut les traiter au cas par cas, selon les souhaits des personnes concernées.
 - Comment ? Le coût est un élément essentiel à prendre en compte. Plusieurs possibilités :
 - o Aménagements au niveau du lit, des sanitaires (baignoire en douche), de rampes (dans les WC, la salle de bain, les escaliers, à l'extérieur...). L'idéal est d'anticiper !
 - o Coordination des différentes aides sociales et médicales.
 - o Accueil d'un étudiant chez des aînés.
 - o L'avoiron social.
 - o CPAS pour les démarches diverses.
 - o Samaritel
 - o Filière d'aide pour les soins (gardes) la nuit.

7. Intitulé du projet : **Création de logements adaptés**

- Pourquoi ? Il s'agit de briser la solitude, de regrouper des services (sécurité, soins, repas...), de favoriser l'intergénérationnel...
- Comment ? Le projet pourrait prendre la forme d'un partenariat public-privé ou d'une coopérative ou d'une copropriété. Les logements devront être adaptés aux PMR. Le projet devra être accessible à tous les habitants de la commune, ce qui implique un prix abordable (d'où un coût des travaux raisonnable...).
- Par qui ? Des coopérateurs ? Du public – privé ? Prévoir un règlement d'ordre intérieur.
- De quoi aura-t-on besoin ? Il faut d'abord analyser des expériences réussies dans d'autres communes, puis développer ou aménager l'ancien projet du CCCA. La commune devrait mettre un terrain à disposition (bail emphytéotique).

8. Intitulé du projet : **Création d'une résidence services**

- Pourquoi ? Il s'agit d'être en contact avec d'autres aînés, de combiner un chez soi avec la rencontre d'autres personnes, de garder sa liberté, de résoudre certains problèmes de mobilité ou de limiter sa dépendance aux autres.
- Comment ? Etablir une collaboration entre Marche et Nassogne pour mobiliser des fonds (publics et privés). Il faudra limiter le coût du projet pour qu'il reste accessible à tous les habitants (éventuellement via une aide personnalisée en fonction des revenus).
- Par qui ? Les communes de Marche et Nassogne

9. Autres idées lancées :

- Avoir une assistante sociale dédiée au 3^e âge.
- Créer un service de brico-dépanneurs.
- Créer un service pour l'entretien des extérieurs des maisons.

4. Les suites

- 1) Les propositions des sous-groupes vont être analysées par la CLDR : faisabilité technique et financière, pertinence, priorité... ? Les propositions retenues seront ensuite formulées par le bureau Impact sous-forme de fiche-projets inscrite dans le Programme Communal de Développement Rural - PCDR.
- 2) Il est encore temps de proposer d'autres projets : n'hésitez pas à poursuivre la réflexion (CCCA, comités d'aînés, individuellement...) et à en transmettre le fruit à la commune ou à la FRW.
- 3) D'autres rencontres thématiques sont prévues : parlez-en autour de vous !

CALENDRIER DES RENCONTRES THÉMATIQUES		
Energie (1/2)	Lundi 21 octobre à 20h00	Maison rurale de Nassogne
Mobilité douce	Mardi 19 novembre à 20h00	Maison de village de Bande
Energie (2/2)	Lundi 2 décembre à 20h00	Maison rurale de Nassogne

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Fanny VAN DER SMISSEN et Florence LESUISSE

Agents de développement

Retrouvez toutes les informations relatives à l'ODR sur le site : www.nassogne-odr.info

Annexe 1 : liste des idées de projets des consultations citoyennes

Anticiper le vieillissement – prolonger l'autonomie et le maintien à domicile

- Recourir aux services d'aide à domicile pour aider à la vie quotidienne ! Oser faire appel et demander de l'aide.
 - Adapter son logement, aménager pour faciliter le quotidien à domicile
 - Développer du logement adapté aux aînés
 - Réaliser un projet innovant qui permette aux aînés de vieillir chez eux
 - Seul un senior sur trois habitant à domicile a déjà parlé avec quelqu'un de comment il/elle voudrait vivre à l'avenir → la planification des soins continue à faire défaut aujourd'hui !

Intergénérationnel

- Maison des associations orientée vers la solidarité et l'intergénérationnel
- Mettre en œuvre des projets intergénérationnels
- Fête des voisins pour renforcer les liens et développer de la solidarité et instaurer une servie de « sentinelle » (surveillance des voisins).

Services d'aide aux aînés

- Désigner un ouvrier polyvalent afin d'aider les aînés dans leurs travaux quotidiens (réparations, peintures)
- Création d'une résidence services
- Faciliter l'accessibilité PMR aux bâtiments publics
- Développer des services d'aide à la vie quotidienne
- Coordonner les initiatives communales existantes
- Améliorer les déplacements des aînés, personnes handicapées, candidats réfugiés, personne sans véhicule
- Rendre l'administration communale accessible à domicile
- Seul un senior sur trois à domicile a déjà parlé avec quelqu'un de comment il/elle voudrait vivre à l'avenir → la planification des soins continue à faire défaut aujourd'hui !

Lutter contre l'isolement – rester intégré au tissu social

- Local pour les 3X 20 de Nassogne ; 2 terrains de pétanques
- Créer une brochure pour les aînés, reprenant les diverses activités et initiatives existantes, afin de pouvoir participer à la vie sociale

Envisager une perspective pour les aînés lorsque le maintien à domicile n'est plus possible

- Résidence services
- Maison de repos
- Augmenter les places en maison de repos, les résidences services à prix abordables, les aides pour les personnes âgées qui souhaitent rester chez eux, ...
- Habitats groupés pour aînés ?

→ Développer de l'habitat adapté aux aînés.

- Demande du groupe logement du CCCA :
 - Création de 12 appartements réservés aux aînés de la Commune (projet Delzandre)
 - Etudier l'opportunité de création d'une résidence services